



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Le lundi 2 octobre 2017

Rappel : la commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 va revoir les limites des quartiers électoraux

Une deuxième audience publique aura lieu pour recueillir des commentaires sur les changements requis.

Winnipeg, Manitoba – La commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 a été mise sur pied afin de revoir les limites et les noms des quinze quartiers électoraux de la Ville de Winnipeg, et tiendra une deuxième audience publique afin de permettre aux citoyens et aux citoyennes et aux organismes de soumettre et de faire des commentaires sur les changements requis aux limites actuelles.

Le 24 février 2016, le Conseil a confié à l'administration municipale la tâche de former la commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg en 2017. Les membres de la commission de 2017 sont Ken Hanssen, juge de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba, Annette Trimbee, présidente et vice-chancelière de l'Université de Winnipeg, et Marc Lemoine, fonctionnaire électoral principal de la Ville de Winnipeg.

Conformément à la *Charte de la ville de Winnipeg*, la commission doit définir tous les dix ans les limites des quartiers électoraux en se fondant sur la population de la ville relevée par le dernier recensement ainsi que sur d'autres critères établis par la loi. Selon les données du recensement de 2016, les quartiers électoraux de Winnipeg-Sud-Saint-Norbert, de Saint-Boniface et de St. Charles comptent des niveaux de population inadaptés.

Les modifications apportées aux limites des quartiers électoraux entreront en vigueur à la fin de la période de présentation des candidatures des élections municipales de 2018 et s'appliqueront à tous les représentants et représentantes élus. Le nombre des quartiers ne changera pas après cette revue.

Dans le cadre de cette révision, la commission encourage le public à faire entendre son opinion sur les changements aux limites et aux noms de quartier. Les commentaires seront utiles pour la formulation des recommandations de la commission.

La commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg réalisera deux audiences publiques initiales en vue de recueillir des commentaires. Par la suite, un rapport provisoire sera publié. Une audience finale aura lieu pour recueillir des commentaires sur le rapport provisoire.

Détails sur les audiences publiques

Date : Le 5 octobre 2017

Heure : 18 heures

Lieu : Centre communautaire Jonathan-Toews, 1188, rue Dakota

Deuxième audience publique initiale pour recueillir des commentaires sur la délimitation des quartiers électoraux

Date : Le 1^{er} novembre 2017

Heure : 18 heures

Lieu : Hôtel de ville, salle du Conseil, 510, rue Main

Audience publique finale d'examen du rapport préliminaire

Les audiences publiques sont ouvertes à tout le monde, que ce soit pour faire des présentations en personne auprès de la commission ou simplement pour assister au processus. Les présentations par écrit à la commission pour les personnes qui ne peuvent se présenter aux audiences publiques initiales seront reçues jusqu'à 16 h 30 le 5 octobre 2017.

Les audiences seront filmées et diffusées en direct sur le site de la Ville de Winnipeg.

Pour de plus amples renseignements, visiter la page Web de la [commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017](#) ou envoyer un courriel au Bureau du greffier, à cityclerks@winnipeg.ca.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg.